

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE WIMEREUX

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Wimereux s'est réuni, salle de réunion le mercredi 18 juin 2025 à 9H00 suite à la convocation du 20 mai 2025.

Sous la présidence de Monsieur DUBAËLE Jean-Luc, Président.

Etaient présents :

Monsieur Jean-Luc DUBAËLE, Président, mesdames Renée KOROL, Chantal LAVIEVILLE, Nicole WAROT, Jeanne ETIENNE, Anne PILLAIN et Monsieur Jean MENARD.

Étaient absents excusés :

Sabine BERNARD et Cécile DUQUESNE, Anne CROMBEZ et Didier SERGENT.

PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE CANTINE

Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil d'Administration, considérant la situation précaire d'une famille wimereusienne.

DECIDE, à l'unanimité,

- Une prise en charge à 100% pour la période du 28/04/2025 au 04/07/2025 de l'année scolaire 2024-2025, soit : 3.90 Euros le repas pour un enfant des écoles primaires.

Dit que les crédits seront prélevés au Budget de l'exercice en cours.

Pour extrait certifié conforme,

PARTICIPATION FINANCIERE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LE DISPOSITIF REFERENT 2025

Le Centre Communal d'Action Sociale est actuellement engagé dans l'instruction des dossiers RSA et dans la mission de référent RSA depuis 2010.

Afin de poursuivre cette action, le Président demande au Conseil d'Administration l'autorisation d'engagement pour le dispositif Référent Solidarité et Accompagnement Socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Dans ce cadre, le Président peut solliciter une subvention de :

- 1760 € pour 22 places (Dispositif Référent Solidarité) pour la période du 01/01/2025 au 30/06/2025.
- 4 125 € pour 33 places (Accompagnement Socioprofessionnel) pour la période du 01/01/2025 au 30/06/2025.
- 2080 € pour 13 places (Accompagnement global) pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.
- 5 885 € pour 37 places (Remobilisation sociale) pour la période du 01/07/2025 au 31/12/2025.

Cette subvention comprend une part quantitative : 50% de la participation financière portera sur le nombre de places d'accompagnement à réaliser tout au long de l'année et une part qualitative :

- 20% de la participation financière portera sur le partenariat, le respect des procédures liées au dispositif et la participation à la politique d'insertion du Département.
- 30% de la participation financière portera sur les parcours, à savoir les étapes de parcours mises en œuvre, la réalisation des entretiens prévisionnels, les évolutions de parcours (pour le dispositif Référent Solidarité) et les réorientations vers la sphère professionnelle et les sorties dynamiques (pour le dispositif Accompagnement socioprofessionnel).

Le Conseil d'Administration donne l'autorisation d'engagement au Président pour les dispositifs Référent Solidarité et Accompagnement Socioprofessionnel.

Autorise le Président à solliciter une subvention de :

- 1 760 € pour 22 places (Dispositif Référent Solidarité) pour la période du 01/01/2025 au 30/06/2025.
- 4 125 € pour 33 places (Accompagnement Socioprofessionnel) pour la période du 01/01/2025 au 30/06/2025.
- 2 080 € pour 13 places (Accompagnement global) pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.
- 5 885 € pour 37 places (Remobilisation sociale) pour la période du 01/07/2025 au 31/12/2025.

Pour extrait certifié conforme,

AIDE A L'ENERGIE

Quatre familles, ayant des difficultés financières, ont déposé un dossier de demande de prise en charge par le C.C.A.S.

Monsieur le Président demande au Conseil d'Administration d'examiner la situation de ces familles :

Le Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer les secours suivants :

- Cent Euros à une famille Wimereusienne.
- Cent trente-quatre Euros et 32 cts à une famille wimereusienne
- Cent cinquante Euros à deux familles wimereusiennes

DIT que les crédits nécessaires seront prélevés au budget de l'exercice en cours et réglés directement aux fournisseurs d'énergie.

Pour extrait certifié conforme,

SERVICE RESSOURCES

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL AJOUT DE POSTES
--

Monsieur le Président indique à l'Assemblée que suite à une réorganisation de services du C.C.A.S., mutation et changement d'affectation d'agents, il s'agit d'ouvrir les trois grades du cadre d'emplois des adjoints techniques pour permettre au C.C.A.S d'assurer de manière optimale, le portage des repas à domicile et de satisfaire les besoins des personnes âgées résidant sur le territoire de Wimereux.

Pour cela, il s'avère nécessaire d'ouvrir ces postes et de ce fait, d'actualiser le tableau des effectifs.

En conséquence,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration,

PREND ACTE du tableau des effectifs actuel du personnel communal suivant :

Grade	Catégorie	Effectifs budgétaires			Effectifs pourvus		
		Emploi TC	Emploi TNC	Total	Agents titulaires	Agents non titulaires	Total
Rédacteur Ppal 1 ^{ère} cl	B	1	0	1	1	0	1
Rédacteur	B	0	0	0	0	0	0
Adjoint admi Ppal 1 ^{ère} cl	C	1	0	1	1	0	1
Adjoint Admi. Ppal de 2 ^{ème} cl	C	0	0	0	0	0	0
Adjoint Administratif	C	0	1	1	0	0	0
Adjoint Technique Ppal de 1 ^{ère} cl	C	1	0	1	1	0	1
Adjoint technique	C	0	1	1	1	0	1

ADOpte l'actualisation du tableau des effectifs du personnel du C.C.A.S suivant, à compter du 18/06/25 :

Grade	Catégorie	Effectifs budgétaires			Effectifs pourvus		
		Emploi TC	Emploi TNC	Total	Agents titulaires	Agents non titulaires	Total
Rédacteur Ppal 1 ^{ère} cl	B	1	0	1	1	0	1
Adjoint admi Ppal 1 ^{ère} cl	C	1	0	1	1	0	1
Adjoint Administratif	C	0	1	1	0	0	0
Adjoint Technique Ppal de 1 ^{ère} cl	C	2	0	1	1	0	1
Adjoint technique Ppal de 2 ^{ème} cl	C	1	0	1	0	0	0
Adjoint technique	C	1	1	2	1	0	1

Pour extrait certifié conforme,

DECISION MODIFICATIVE N°1 DE L'EXERCICE 2025

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face à une erreur d'imputation budgétaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le conseil d'administration,

ADOpte la Décision Modificative n°1 telle que figurant dans le tableau ci-dessous :

Service	imputation			Désignation	D.M. 1	
	Chap.	nature	fonct.		D	R
FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT						
FONTIONNEMENT						
CCAS	042	6811	01	Dotations aux amortissements	466,74	
PERSAGE	011	6042	6238	Achats de prestations de services	-466,74	
					0,00	0,00
INVESTISSEMENT						
CCAS	040	281838	01	Dotations aux amortissements		139,15
CCAS	040	281848	01	Dotations aux amortissements		-230,38
CCAS	040	28188	01	Dotations aux amortissements		557,97
CCAS	21	2188	020	Autres immobilisations corporelles	466,74	
					466,74	466,74
TOTAL					466,74	466,74

Pour extrait certifié conforme,

#signature#